

Demande d'autorisation de perception de revenus par l'Établissement

Dans le cadre d'une demande d'aide sociale à l'hébergement (ASH)

Article L 132-4 de l'action sociale et des familles, relatif à la perception des revenus des personnes admises dans les établissements sociaux ou médico-sociaux au titre de l'aide sociale aux personnes âgées.

Je soussigné,

Nom usuel : _____ Prénoms : _____

Nom de naissance : _____

Résidant dans l'établissement d'hébergement suivant :

Adresse : _____

Autorise le comptable de l'établissement public

le responsable de l'établissement privé

où je suis hébergé(e) à percevoir la totalité de mes ressources, y compris l'allocation logement.

Fait à _____ Signature

Le _____

Avis du Directeur de l'établissement :

Favorable

Défavorable

Cachet et signature

Autorisation accordée par le Président du Conseil Départemental,

valable pour la durée du séjour du _____ au _____ .

A Evreux, le _____

Le Président du Conseil Départemental,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Solidarité Autonomie
Isabelle JOLLIVET-PEREZ

Les informations recueillies par le Département de l'Eure font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre demande d'ASH. Elles sont destinées aux services du Département de l'Eure habilités à instruire les dossiers et, le cas échéant, aux administrations et organismes conventionnés par le Département au vu de leur mission spécifique. Elles seront gardées pendant toute la durée de vie du dossier. Toutes les réponses sont obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou l'impossibilité de gérer votre dossier. Conformément à la loi " informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez formuler votre demande par courrier auprès du Département de l'Eure - Hôtel du Département - Direction des Systèmes d'Information - Délégué à la protection des données - 14 Boulevard Georges Chauvin - 27021 EVREUX Cedex.